

Durée	Date(s)	Lieu(x)	Tarif
Une demi-journée (3h30)	7 février 2024	Suze-la-Rousse	120 € HT 144 € TTC

Public visé :

- Vignerons
- Techniciens viticoles
- Directeurs de cave
- Oenologues
- Maîtres de chai
- Personnes en reconversion professionnelle dans la filière



Objectif :

Les objectifs de cette formation en viticulture sont les suivants :

- Connaître les propriétés des cépages résistants aux maladies cryptogamiques
- Définir les critères permettant leur choix d'implantation

Programme :

1. Contexte historique des cépages résistants dans la viticulture moderne
2. Définition et intérêt agronomique et économique des cépages résistants
3. Contraintes réglementaires et démarche à suivre pour implanter ces cépages
4. Profil organoleptique des vins issus de cépages résistants
5. Mécanisme de résistance et comportements agronomique et œnologique des cépages résistants
6. Présentation de l'expression biologique de la résistance et avancée des recherches

Prérequis :

Aucun

Moyens pédagogiques :

Documents pédagogiques –
Diaporamas – Dégustations

Effectifs :

Mini : 8 personnes
Maxi : 30 personnes

Moyens d'encadrement :

L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Caroline Pozzo Di Borgo

Formatrice

Modalités pratiques :

Lieu des cours :

Université du Vin à Suze-la-Rousse

Accessibilité :

Les locaux et la formation sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre référent handicap :

Céline THOMAS 04 75 97 21 30

celine.thomas@universite-du-vin.com

Moyens d'évaluation :

Une synthèse de l'évaluation des acquisitions peut être réalisée oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires ou sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.

Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction

À l'issue de la formation

Remise au stagiaire d'une attestation de formation

Délai d'accès :

Étude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels.

L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.

NOMBRE DE STAGIAIRES *

1 stagiaire

Année 2022

TAUX DE SATISFACTION

100